

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU PALAIS-SUR-VIENNE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT ECRIT DES ZONES A, N, UG ET TAUG

DATES DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée n°5 du PLU du Palais-sur-Vienne se déroulera **du lundi 22 janvier 2024 au vendredi 23 février 2024 inclus**.

LIEU DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Un porter à la connaissance du public des pièces du projet de la modification simplifiée du PLU du Palais-sur-Vienne ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, seront déposés en mairie du Palais-sur-Vienne, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h00 et au siège de Limoges Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces du projet seront également disponibles sur les sites internet de la commune du Palais-sur-Vienne et de Limoges Métropole.

PUBLICITÉ

Avis affiché en mairie du Palais-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole 8 jours au moins avant l'ouverture de la mise à disposition au public et pendant toute sa durée.

- Site internet de la commune du Palais-sur-Vienne : <http://www.lepalaisurviennne.fr>
- Site internet de Limoges Métropole : <http://www.limoges-metropole.fr/>

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Adoption d'une délibération par Limoges Métropole sur les résultats de la mise à disposition du public approuvant la modification simplifiée n°5.